

Le nouveau vote électronique étendu

La Région bruxelloise achètera des machines avec preuve papier en avril pour 8 millions d'euros

Le gouvernement bruxellois achètera de nouvelles machines de vote électronique, a expliqué Rudi Vervoort (PS), ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale. Le vote électronique avec preuve papier, déjà testé à Saint-Gilles et Woluwe-Saint-Pierre, sera étendu à toutes les communes à partir des élections de 2018. Le coût de cet achat s'élève à 8 millions d'euros.

Ce lundi, le ministre président de la Région de Bruxelles-Capitale, Rudi Vervoort (PS), a expliqué aux députés que le système de vote électronique avec preuve papier sera étendu à l'ensemble des communes bruxelloises. Ce système avait déjà fait l'objet

d'un projet pilote à Saint-Gilles et Woluwe-Saint-Pierre. Les 17 autres communes seront équipées pour les prochaines élections communales en 2018.

Exit les cartes magnétiques, avec le nouveau système, appelé Smartmatic, la machine imprime une preuve écrite du vote exprimé. « Il s'agit d'un système de vote qui imprime sur un papier les votes exprimés sur un écran tactile sous forme lisible et sous forme d'un code-barres. Le code-barres est ensuite scanné par une urne électronique dans laquelle l'électeur dépose le document papier. Le vote est enregistré sur une clé USB », nous explique-t-on au cabinet de Rudi Vervoort. La Région a fait le choix d'acheter le matériel électoral nécessaire plutôt que de le louer. Coût total de

l'investissement : 8.078.100 euros pour équiper les 700 bureaux de vote bruxellois. « Il s'agit du coût global du matériel nécessaire pour les 6 prochaines élections », précise Jo De Witte, porte-parole de Rudi Vervoort.

Ces nouvelles machines seront commandées au mois d'avril prochain, elles seront mises gratuitement à la disposition des communes qui s'occuperont de la gestion et de la maintenance.

« Il est loisible aux communes d'acheter du matériel complémentaire », précisait Rudi Vervoort devant les députés en commission. Les machines de vote doivent également servir pour les élections fédérales et européennes, l'État fédéral prendra en charge 20 % des coûts.

L'ELECTRONIQUE S'IMPOSE

Le vote avec preuve papier est l'option privilégiée par les autorités bruxelloises. « Ce système permet à l'électeur de voir si son vote correspond bien à ce qui est écrit sur le ticket », explique Pascal Delwit, chercheur en sciences politiques à l'ULB. « L'existence d'une preuve papier sert aussi lorsqu'il y a un recomptage des voix », poursuit le politologue. Pourtant, les détracteurs du vote automatisé pointent du doigt ses problèmes de fiabilités. « Aucun système ne peut être sûr à 100 % mais il y a aussi beaucoup de problèmes avec le vote papier. À Bruxelles, le principal obstacle serait la taille des bulletins. Il y a beaucoup de listes et beaucoup de candidats », commente Pascal Delwit. ●

J.C

Les couacs du vote électronique à Bruxelles

À Bruxelles, le vote électronique a déjà posé plusieurs problèmes. Lors des dernières élections, le 25 mai 2014, un bug informatique lors du dépouillement avait entaché le scrutin, puisque plusieurs milliers de votes avaient été perdus, en particulier des voix de préférences. Ce sont 17 communes bruxelloises qui étaient touchées par le problème, autrement dit, toutes les communes sauf Saint-Gilles et Woluwe-Saint-Pierre qui utilisaient le vote électronique du nouveau système, Smartmatic. Causé par un problème dans l'écriture du programme informatique du SPF Intérieur, le logiciel ne parvenait pas à lire les données concernant les votes nominatifs. Il faudra attendre plusieurs jours pour que le

résultat de l'élection soit validé.

Rappelons qu'il s'agissait d'un scrutin exceptionnel. Pour la première fois, les élections fédérales, régionales et européennes se tenaient le même jour. Les critiques contre le système de vote n'ont pas tardé à émerger notamment la question de son coût. Certains élus demandaient même le retour au vote papier. ●

DÉBAT

Le vote électronique est rapide mais plus cher



« C'est une excellente décision », estime le bourgmestre de Woluwe-Saint-Pierre, Benoît Cerexhe (cdH). Sa commune, qui a participé à l'expérience pilote, est déjà équipée du nouveau système de vote. « Les deux

communes pilotes étaient très satisfaites. Le nouveau système permet de concilier rapidité du vote et contrôle par le citoyen », nous dit-il. Le bourgmestre accepte aussi que les communes doivent supporter les coûts de maintenance des machines. « Toute organisation d'élections engendre des coûts pour les communes, moi je ne vois pas d'inconvénients », affirme le bourgmestre de Woluwe-Saint-Pierre, qui est également député régional. « Le vote au parlement a obtenu une très large majorité y compris parmi les partis d'opposition », souligne-t-il. ●



« Il y a un problème sur la fiabilité du système. Que se passe-t-il si le code-barres ne correspond pas au vote exprimé sur la partie lisible ? », s'interroge Michel Staszewski de l'association Pour Eva (pour une

Éthique du Vote Automatisé). « Nous sommes très inquiets car l'existence d'un ticket papier ne garantit pas la fiabilité. Ce que nous voulons, c'est qu'un contrôle citoyen soit prévu de façon systématique. La nouvelle ordonnance adoptée ne le prévoit pas. L'avancée que nous avons obtenue, c'est qu'un bureau de vote par commune sera systématiquement contrôlé. L'autre question qui se pose, c'est la question du prix, le vote électronique coûte plus cher que le vote papier. D'ailleurs, la Wallonie l'a totalement abandonné aussi notamment pour cela. » ●